

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1 - Objectifs et périmètre du CRCP

La vocation du C.R.C.P est de rassembler et représenter les Comptables Publics administrant le budget de l'Etat ou des collectivités locales autour des différents métiers comptables de la DGFIP.

Les Comptables Publics exercent des missions comptables et de recouvrement mais également des missions fiscales concernant l'assiette, la gestion, le contrôle des impôts des particuliers et des professionnels, des missions foncières, patrimoniales et de publicité foncière. Ils assurent l'exécution des budgets des collectivités locales.

Toutes ces missions concourent à la qualité comptable à laquelle le Comptable Public est très attaché et au bon équilibre des finances publiques. Notre association est animée par la volonté de faire évoluer le métier de Comptable Public en faisant des propositions tenant compte du contexte économique pour améliorer le fonctionnement des services, les conditions d'exercice des missions et aussi simplifier la vie des usagers.

Le Cercle apporte un soutien spécifique lors de la prise de poste et au cours de la carrière dans la prévention du risque en favorisant l'échange de bonnes pratiques professionnelles et techniques.

2 - Pourquoi adhérer au CRCP?

Le CERCLE DE REFLEXION DES COMPTABLES PUBLICS offre les services suivants :

- La défense des intérêts matériels et moraux de ses membres
- Le soutien des adhérents sur les questions et les difficultés professionnelles présentant un intérêt général ou individuel, y compris dans le cadre de leur responsabilité personnelle et pécuniaire
- Leur représentativité dans les instances administratives et auprès des pouvoirs publics
- Etre une force de proposition et de réflexion sur toutes les questions relatives à l'évolution des structures, des métiers et de la règlementation
- La solidarité envers les adhérents

3 - Critères d'adhésion

Pour être membre du CRCP, il faut:

- Etre un comptable public en activité, retraité ou ayant exercé des fonctions de comptable public
- Etre adjoint d'un comptable public

L'adhésion ne devient définitive qu'après le paiement d'une cotisation annuelle calendaire au CERCLE DE REFLEXION DES COMPTABLES PUBLICS.

4 - Structure juridique et gouvernance

Le CERCLE DE REFLEXION DES COMPTABLES PUBLICS est constitué en association loi 1901. L'association est régie par la législation française en vigueur ainsi que par ses statuts, disponibles sur http://www.comptable-etat.fr

La gouvernance du CRCP s'appuie sur un Conseil d'Administration formé de 15 membres et d'un bureau choisi parmi ses membres comprenant :



- 1 Président (e)
- 3 vice- président(e)s
- 1 Secrétaire Général (e)
- 1 Trésorier (e)

Les coordonnées des membres du Conseil d'Administration sont disponibles sur le site du CRCP.

Information / Contact

Pour toute information complémentaire sur le CERCLE DE REFLEXION DES COMPTABLES PUBLICS, nous vous invitons à vous rendre sur le site :

http://comptable-etat.fr

Vous pouvez également contacter Brigitte OLLIVIER - PRESIDENTE

Mail: comptable-etat@gmail.com

téléphone : 04.50.26.79.41